

Révision du Plan Local d'Urbanisme Présentation du diagnostic et du PADD

Réunion des Personnes Publiques Associées

18 janvier 2012



SOMMAIRE

- I- La démarche de révision du PLU
 - II- Présentation du diagnostic
 - 1. Situation et desserte
 - 2. Diagnostic urbain
- 3. Analyse de l'état initial de l'environnement
 - 4. Le diagnostic socio-économique
- III- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

I-LA DEMARCHE DE REVISION DU PLU



L'HISTORIQUE DU PLU DE CORBEIL-ESSONNES

- Approbation du PLU le 13 décembre 2005
- Le 12 février 2007 le Conseil Municipal a délibéré en faveur d'une révision du PLU
- Le 26 mai 2009, les conclusions du commissaire-enquêteur préconisent de ne pas poursuivre la révision du PLU à son terme
- La délibération du 22 février 2010 prescrit une nouvelle révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Corbeil-Essonnes
- Désignation du Bureau d'Etudes à l'automne 2010

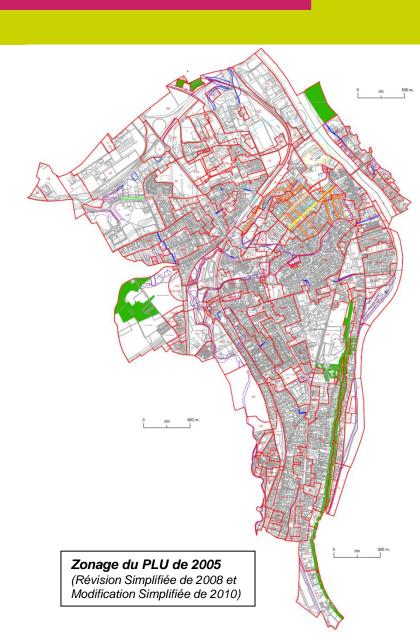
→ Début des études : fin 2010

LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLU

- Reconstituer les entrées de ville
- Protéger et valoriser le patrimoine du Centre Ancien et en faire un levier de développement
- Anticiper la reconversion des zones d'activités (Grands Moulins, ZAE Apport paris, SNECMA)
- Développer les berges de Seine en axe de circulation douce
- En matière de circulation et de stationnement, repenser les différents modes de transports pour fluidifier et faciliter les déplacements de la population
- Mettre en avant les exigences environnementales à travers le PADD et les prescriptions règlementaires
- Identifier les besoins de la population en équipements publics

POURQUOI REVISER LE PLU?

- Le PLU de 2005 présente un zonage complexe.
- Il s'agit, lors de la révision de ce PLU, de retrouver une organisation plus homogène et plus lisible de la règlementation.
- Le but est de maîtriser l'urbanisation en poursuivant le développement des quartiers résidentiels et économiques.
- La révision permettra également d'adapter le document d'urbanisme aux nouvelles exigences environnementales, en lien avec la loi Grenelle 2.



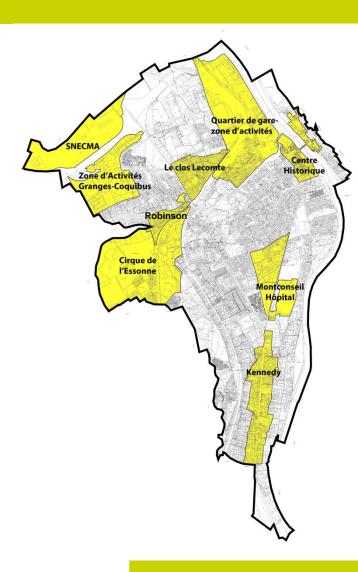
LES PERIMETRES D'ETUDES

 En raison d'un PLU applicable trop « permissif » quant à la densification des quartiers, la commune de Corbeil-Essonnes a institué des périmètres d'études au titre de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme :

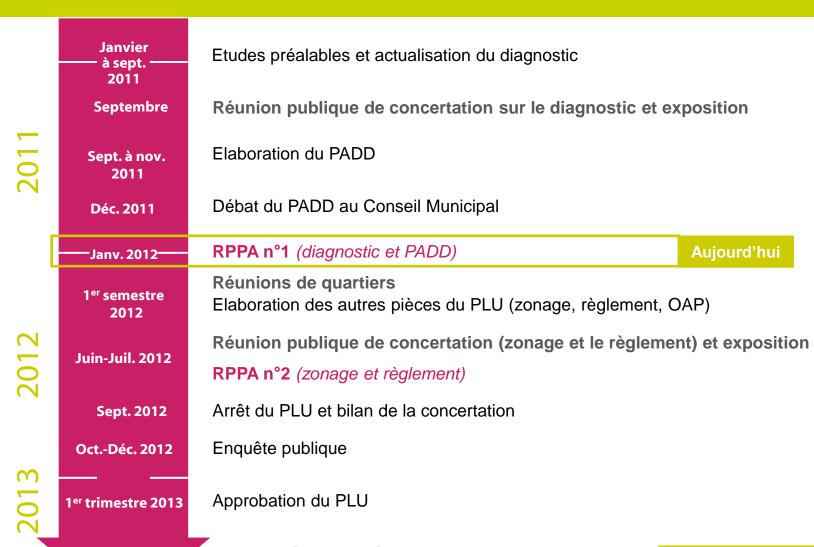
Périmètres d'études

Kennedy

- Montconseil-Hôpital
- Centre historique
- Quartier de gare-zone d'activités
- Clos Lecomte
- SNECMA
- Cirque de l'Essonne
- Zone d'activités Granges-Coquibus
- Robinson
- L'instauration de ces périmètres d'études permet :
 - De préserver l'évolution de ces quartiers pour une durée maximale de 10 ans.
 - De surseoir à statuer pour toute demande d'autorisation d'urbanisme (le maire dispose de 2 ans pour se prononcer).
 - De planifier et réaliser des travaux publics nécessaires au développement maitrisé de ces secteurs.



PLANNING PREVISIONNEL DE LA PROCEDURE



DURÉE DES ÉTUDES: 27 MOIS

→ Une concertation continue



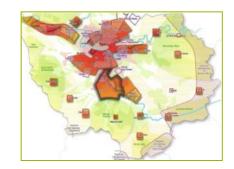
II-PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

1- Situation et desserte



PRESENTATION DE LA VILLE

- Une ville située à 35 km de Paris :
 - au point de jonction entre l'aire urbaine d'Ile-de-France et des espaces ruraux et agricoles du Gâtinais.
 - au croisement d'atouts naturels et d'infrastructures importantes : la Seine, l'Essonne, le faisceau ferré et routier (RER D, RN104, RN7, A6).
- Une histoire liée au développement industriel de la ville
- Une ville dont le rayonnement et la vitalité ont décliné au cours des années 70 ...
 - ... mais qui est entrée dans un processus de revitalisation.







DESSERTE ET CIRCULATION

En termes de desserte

- Deux axes structurants, concernés par des travaux d'amélioration :
 - La RN7 → Requalification en cours
 - La Francilienne (RN104) → Elargissement de la francilienne achevé sur le territoire de Corbeil-Essonnes

En termes de circulation

- Un trafic important de véhicules légers et de poids lourds dans la ville
- Des points noirs de circulation :
 - Centre ville
 - Pont Patton-Rive Droite
 - Rue de Paris
 - Boulevard Henri-Dunant
 - Quartier de la Gare
 - Rue de la Papeterie
 - Francilienne
 - Carrefour du 8 mai 1945/route de Lisses/Bd Jean-Jaurès







En termes de stationnement

- Un problème de stationnement sauvage généralisé à l'échelle de la ville qui traduit un important déficit de places
- → Un projet de parking de grande capacité est à l'étude dans le quartier de la Gare.



LES TRANSPORTS EN COMMUN

- Une desserte par la ligne du R.E.R. D en 3 gares : Corbeil-Essonnes,
 Essonnes-Robinson, Moulin-Galant
- Un réseau de bus composé d'une dizaine de lignes
- → Ces lignes se concentrent sur les principaux axes (RN7, av. du Président Allende, Allées Aristide-Briand) et certains secteurs restent à l'écart de la desserte.
- Une desserte qui s'améliore grâce aux nombreux projets de développement des Transports en Commun :
 - Le **T Zen 1 Sénart-Corbeil**, mis en service en juillet 2011
 - L'amélioration durable et significative de la ligne D depuis 2008 :
 Plan RER D+, qui prévoit notamment la création d'un 4ème quai sur la gare de Corbeil-Essonnes à l'horizon 2013
 - L'aménagement de la gare de Corbeil-Essonnes en pôle multimodal
 - L'évolution de la ligne 402 en Bus à Haut Niveau de Service en site propre dit T Zen 4 à l'horizon 2017 (circulation en site partagé dès 2013)







LES CIRCULATIONS DOUCES

- La ville de Corbeil-Essonnes dispose d'une amorce de réseau de circulations douces
- Les actions engagées :
 - Le projet « promenade de Seine » (liaisons douces continues le long des berges de la seine)
 - La requalification de la RN7 qui contribuera à redonner une place aux différents usagers de la ville
 - Le projet de schéma directeur des circulations douces lancé par la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne
 - Le projet de schéma directeur des berges de l'Essonne, à mettre en oeuvre par le SIARCE
- Développer le maillage des circulations douces est un des enjeux forts de l'avenir de la commune.





II-PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

2. Diagnostic urbain



UNE VILLE EN PROJET

<u>Projets résidentiels</u>

- Les Tarterêts (PRU) et la ZAC de la Montagne des Glaises, en cours
- La NACELLE (PRU), en cours

Projets mixtes

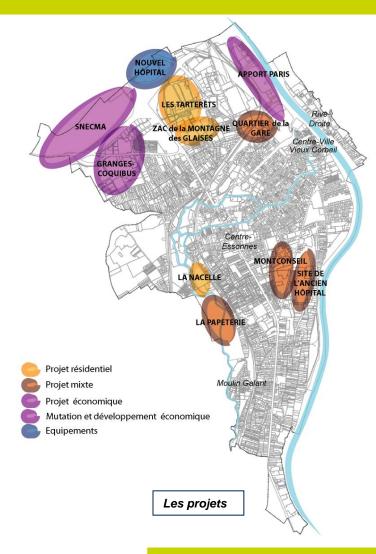
- Le quartier de la GARE, à l'étude
- Le site de l'ancien hôpital, réflexion en cours
- Montconseil (PRU), en cours
- La Papeterie, en cours

Projet économique

- Site de la SNECMA et du Génopôle
- Mutation et développement économique
 - Granges-Coquibus
 - Apport-Paris

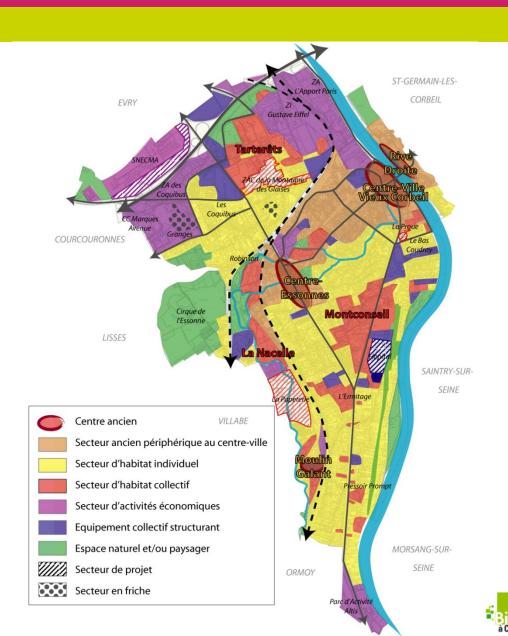
• <u>Equipements</u>

• Nouveau Centre Hospitalier Sud Francilien, réalisé





LES DIFFERENTS QUARTIERS ET TISSUS URBAINS DE LA VILLE



d'études **Périmètres**

LES QUARTIERS ANCIENS

Corbeil-Essonnes est structurée autour de 4 centres anciens :

- Le Vieux Corbeil et le Centre-Essonnes
 - → Ont conservé leur fonction centrale, mais sont en perte de vitalité du fait:
 - Du départ de plusieurs fonctions administratives et activités industrielles
 - Du déclin des commerces

Le Vieux Corbeil et la Rive Droite sont intégrés dans le périmètre d'études « Centre Historique ».

- La valorisation du patrimoine architectural
- La redynamisation commerciale
- L'amélioration des conditions de circulation et de stationnement





→ Sont devenus des faubourgs



Les centres et quartiers anciens



LES QUARTIERS D'HABITAT INDIVIDUEL

- Part importante de la zone urbaine
- Constitués par divisions successives de terrains agricoles (peu d'opérations groupées)
- Tissu urbain assez aéré, qui contribue à la qualité du paysage
- Cadre et mode de vie appréciés par leurs habitants
- Des secteurs qui tendent à muter face à la pression immobilière









Des périmètres d'études sont définis sur les quartiers « Kennedy », « Robinson » et « Le Clos Lecomte ». Les enjeux urbains sur ces secteurs sont les suivants :

- Protéger les secteurs pavillonnaires (qualités urbaines et paysagères...)
- Encadrer les opportunités foncières (mutation de terrains bâtis, cœur d'ilot non urbanisé...)
- Assurer des transitions harmonieuses entre habitats collectifs et individuels
- Préserver ces secteurs d'un engorgement automobile

LE COUDRAY-MONTCEAUX

L'HABITAT COLLECTIF

- Des **petites résidences** : résidence du Val de l'Essonne, la Dauphine...
- Plusieurs opérations récentes de constructions de collectifs le long de la RN7, au sein de secteurs résidentiels
- →constructions peu intégrées
- Des grands ensembles de logements sociaux datant des années 60-70 :
 - Les TARTERETS
 - MONTCONSEIL
 - La NACELLE

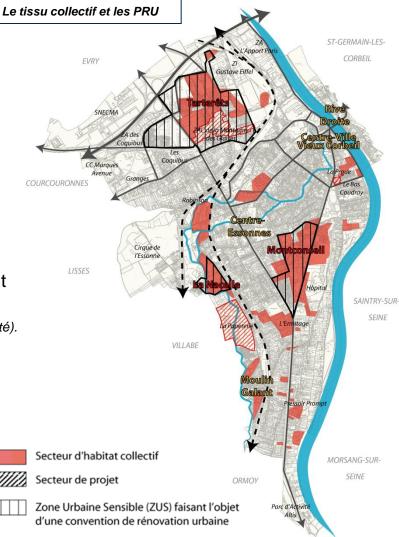
3 périmètres **ZUS** (Zone Urbaine Sensible) qui font

l'objet de 3 PRU (Projet de Rénovation Urbaine)

et d'1 ZAC en création (Zone d'Aménagement Concerté).

Le secteur **« Montconseil-Hôpital »** est inscrit dans un périmètre d'études.

L'enjeu est d'intégrer ces deux secteurs clés (rénovation urbaine et opportunité foncière) dans une réflexion globale pour assurer la cohérence des futures opérations urbaines.



Périmètres d'études

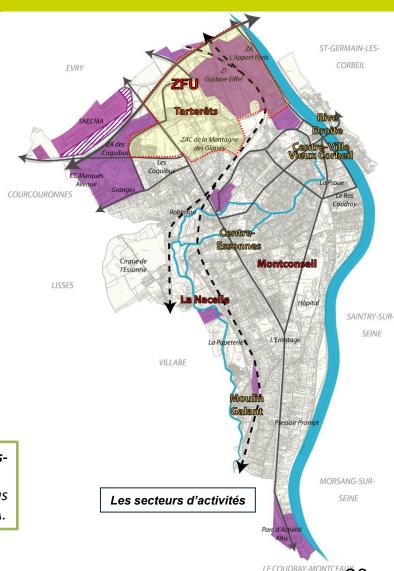
> BienVivre à Corbeil Essonnes

LE COUDRAY-MONTCEAUX

LES SECTEURS D'ACTIVITES

- Des zones d'activités importantes sur le territoire :
 - SNECMA
 - Granges
 - ZA des Coquibus
 - Marques Avenue
 - Gustave Eiffel
 - ZA l'Apport-Paris
 - Parc d'activités Altis
- Une localisation privilégiée des activités au Nord de la commune, à proximité de la RN104
- Une Zone Franche Urbaine sur le quartier Pyramides-Tarterêts (1^{er} août 2003)

Périmètres d'études Des périmètres d'études sont définis sur les secteurs **« Granges-Coquibus », « Quartier de la Gare – Zone d'activités»** et **« SNECMA ».** L'enjeu est d'anticiper les mutations économiques des Granges-Coquibus et de l'Apport-Paris et de conforter la vocation économique de la SNECMA.



II-PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

3. Analyse de l'état initial de l'environnement

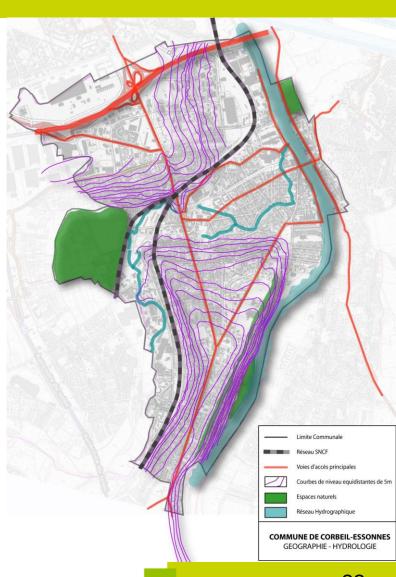


PATRIMOINE PAYSAGER DE LA COMMUNE

- Une topographie très marquée : les vallées de la Seine et de l'Essonne creusent le plateau, offrant ainsi des coteaux orientés vers le Sud, l'Est et l'Ouest.
- Le **Cirque de l'Essonne** représente le principal espace naturel de la ville.

Périmètres d'études Le **« Cirque de l'Essonne »** est inscrit dans un périmètre d'études. L'enjeu est de protéger, valoriser et rendre plus accessible ce site naturel.

- •Les autres espaces boisés sont principalement situés sur les coteaux : à l'aplomb de la vallée de la Seine dans le secteur des Vignons.
- Quelques terrains libres occupés par des jardins ou vergers, abandonnés, perdurent au cœur du tissu urbain.



LES ESPACES VERTS PUBLICS

- La ville entretient **55 ha d'espaces verts**, soit près de 5% du territoire.
- Les parcs et squares représentent environ 18 ha (soit 1/3 des espaces verts entretenus), les plus importants étant :
 - Le parc Chantemerle (2.3 ha)
 - Le square Dalimier (1.7 ha)
 - Le parc Gauquin et ses abords (6 ha)
 - Le parc de le Nacelle (4 ha)
- Berges de Seine et d'Essonne → cheminement piéton aménagé non continu.
- → Une offre en espaces verts aménagés, et notamment en squares de quartier, limitée au regard de l'étendu du territoire et de la taille de la population.
- → Un potentiel de développement important au travers des nouvelles opérations d'aménagement et de la valorisation du Cirque de l'Essonne, des berges de l'Essonne et de la Seine.







LES COURS D'EAU

- 2 cours d'eau majeurs traversent le territoire communal :
 - La **Seine** → continuité écologique d'intérêt national
 - L'**Essonne** → continuité écologique d'intérêt régional

Identifiées dans le SDRIF

→ Réservoirs de biodiversité structurant la trame verte et bleue

- → Sites naturels favorables aux activités
 - sportives (aviron, canoë kayak...)
 - de loisirs (bateaux de plaisance, pêche...)
- → Un réel **potentiel touristique**



PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

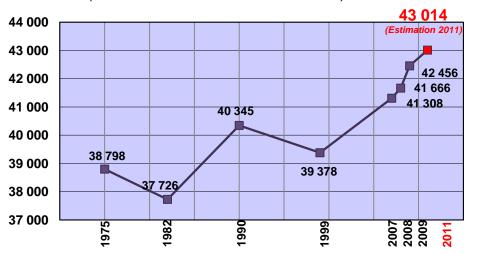
4. Diagnostic socio-économique



EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Évolution de la population de 1975 à 2011

(Source: INSEE et estimation 2011 Urbaconseil)





Une croissance de la population en dents de scie mais positive depuis 1999.

Une population estimée à 43 014 habitants en 2011.

• Une augmentation de la population portée par un solde naturel positif, malgré un solde migratoire déficitaire.

•Des projets immobiliers depuis 2007 qui devraient réduire le déficit du solde migratoire.

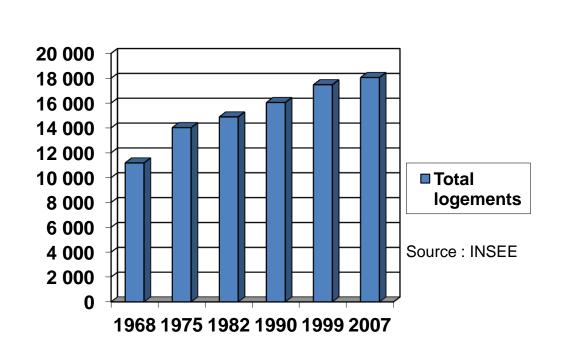
Solde naturel : différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Solde migratoire:

différence entre le nombre de départs et d'arrivées de nouveaux habitants dans la ville.



EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS



Nombre de logements en 2007 : 18 056

Nombre de logements en 1999 : 17 480

+ 3.3%



Une augmentation régulière du nombre de logements depuis 1968

EVOLUTION DU STATUT DES RESIDENCES

- Une hausse de la part de résidences principales, qui passe de 86% en 1999 à **92%** 2007
- Une amélioration du taux de vacance : 7,6% en 2007 (contre 13,1% en 1999)
 - 54,6% de logements vacants sont des **petits logements** (T1-T2)
 - Seulement 12,8% des logements sont vacants depuis plus de 5 ans

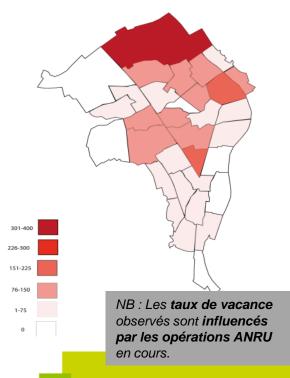


Regain d'attractivité des logements à Corbeil-Essonnes

Les différents statuts de résidences :

- Résidences principales
- Résidences secondaires
- Vacance

LOCALISATION DES LOGEMENTS VACANTS



EVOLUTION DU TYPE DE LOGEMENTS

• Un parc de logements essentiellement composé d'habitations collectives (71,9 % en 2007).



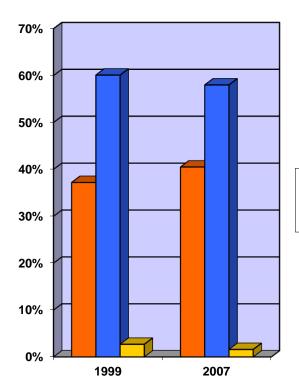






Vers une meilleure répartition entre habitations collectives et individuelles

EVOLUTION DU STATUT D'OCCUPATION



- Propriétaires
 Locataires
 Logés gratuitement
- Source: INSEE

- Une majorité de locataires en 2007 (58%).
- Progression de la part des propriétaires depuis 1999 (+ 20.4%).
- Une majorité de familles monoparentales locataires.



Les différents statuts d'occupation :

- Propriétaires
- Locataires
- Logés gratuitement

Une part importante de logements en accession à la propriété dans les programmes immobiliers récents



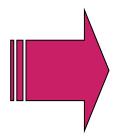
EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

- 6 500 logements sociaux au 1^{er} janvier 2009 soit un taux de 37% des résidences principales.
- Au 1^{er} janvier 2010, le taux de logements sociaux était de **36,54%**.

Loi Solidarité et Renouvellement Urbains:

La loi SRU impose aux communes de plus de 3500 habitants un minimum de 20% de logements sociaux

→ Corbeil-Essonnes remplit largement cet engagement.



Une part de logements sociaux importante qui baisse au cours des dernières années pour favoriser une plus grande mixité dans les secteurs ANRU (Montconseil, La Nacelle, Les Tarterêts).

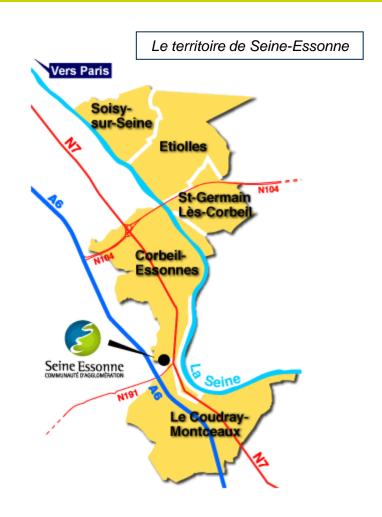
Une offre de logements sociaux peu adaptée en terme de taille, qui freine les possibilités de parcours résidentiel dans la ville.



LES OBJECTIFS DE CONSTRUCTIONS DEFINIS

Le PLHI (Plan Local de l'Habitat Intercommunal) de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne 2008-2013 impose la production de 500 logements par an en moyenne sur le territoire de l'agglomération pendant la période 2008-2013, dont 120 logements sociaux hors opération de renouvellement urbain.

→ A ce jour, ces objectifs sont atteints.
 Corbeil-Essonnes contribue grandement à ce résultat.

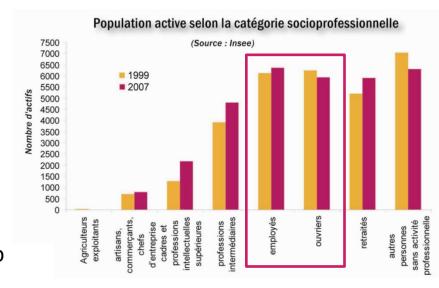


SITUATION DES ACTIFS RESIDANTS A CORBEIL-ESSONNES

• Un taux de chômage en 2007 de 14%, en forte baisse par rapport à 1999 (17.3%).

Population active:
 population de 15 à 64 ans
 Autres personnes sans activité professionnelle:
 étudiants, chômeurs...

- Des revenus moyens inférieurs à la moyenne départementale, mais supérieurs à la moyenne nationale
- →58.2% de foyers fiscaux imposés en 2008 à Corbeil-Essonnes contre 70.6% dans le département et 54.7% au niveau national
- Une part prépondérante dans les catégories socio professionnelles des **ouvriers et des employés.**
- Une augmentation de la part des cadres et des professions intermédiaires depuis 1999 et une baisse de la part des ouvriers.





Amélioration de la situation des actifs résidants à Corbeil-Essonnes



DYNAMISME ECONOMIQUE DE LA VILLE

- 2 456 établissements au 31 décembre 2008, qui représentent 19 403 emplois.
- Indice de concentration de l'emploi = Nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi et résidant dans la zone

118.6 en 1999 **110.6 en 2007**

Des établissements qui se répartissent comme suit :

0.1% dans le secteur de l'agriculture

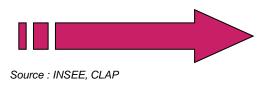
4.4% dans le secteur de l'industrie

14% dans le secteur de la construction

67.4% dans le secteur du commerce, transports et services divers

14% dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale





Champ: ensemble des activités

Une concentration de l'emploi favorable mais en baisse

Prédominance du secteur tertiaire



BESOINS EN EQUIPEMENTS

Equipements scolaires existants

15 écoles élémentaires

15 écoles maternelles

+ 1 école maternelle et élémentaire privée

4 collèges et 1 lycée publics

+ 1 lycée et 1 collège privés





Malgré un bon niveau d'équipements, saturation des écoles à courte échéance :

- Reconstruction avec extension de deux écoles pour la rentrée 2011-2012 (Ecoles Pasteur et Jean Macé).
- Création d'écoles à venir (Ecole Langevin en 2013, ancienne école d'infirmières).
- Renforcement nécessaire des équipements scolaires et de petite enfance pour répondre à la croissance de la population.

Equipements sportifs

Stades Louis Mercier, Robinson, Roger

Stade nautique Gabriel-Menut

Palais des sports

Parcours canoë-kayak

Base nautique

•••



- Un bon niveau d'équipements sportifs, avec une fréquentation importante
- Dégradation de certains équipements sportifs
- → Nécessité de conforter l'offre d'équipements sportifs en parallèle de l'augmentation de population



POINT MORT ET PROJECTION DÉMOGRAPHIQUE

- Point mort estimé pour 2011-2018 : 275 logements/an en moyenne (hypothèse haute)
 232 logements/an en moyenne (hypothèse basse)
- Taille moyenne des ménages estimée pour 2008-2010 : 2,39
- Rythme de construction : 450 logements/an d'ici 2018 (hypothèse haute) 350 logements/an d'ici 2018 (hypothèse basse)

Hypothèse haute pour 2011-2018 :

+4 168 personnes

Soit une augmentation de 9,7% ou de 1,21% par an sur 8 ans.

→ 47 182 habitants en 2018

Hypothèse basse pour 2011-2018:

+1 434 personnes

Soit une augmentation de 3,3% ou de 0,41% par an sur 8 ans.

→ 44 448 habitants en 2018

→ Selon les projections démographiques, la population de Corbeil-Essonnes atteindra entre 44 448 et 47 182 habitants en 2018.

III-LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)



LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Le PADD fixe le projet de ville de Corbeil-Essonnes à 10 ans.
- Il détermine les grandes orientations en terme d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Il s'attache à définir concrètement des moyens et actions à engager pour mettre en œuvre le projet de ville.
- Il s'inscrit dans le cadre du Grenelle 2.
- Il a été élaboré :
 - En concertation avec les Corbeil-Essonnois
 - Avec la participation active de la **commission extra-municipale urbanisme** (composée d'élus, d'associations et d'experts)
 - Appuyé par le bureau d'études

Le PADD traduit une forte volonté politique de la Municipalité

Doter la ville d'un document d'urbanisme qui, partant de la situation actuelle et intégrant des contraintes souvent contradictoires, soit l'expression du développement harmonieux et équilibré du territoire communal, d'un urbanisme à visage humain voulu par l'ensemble de la collectivité.

Répondre à cet objectif nécessite d'adopter une politique d'évolution démographique modérée, et incidemment, d'assurer une véritable maîtrise de l'urbanisation, traduite dans le règlement et le zonage.

→ L'élaboration du PADD s'est conclue par le débat du PADD en Conseil Municipal du 12 décembre 2011.



LES THEMES DU PADD

- 1 Maitriser l'urbanisation de la commune et préserver les quartiers pavillonnaires
- 2 Améliorer les déplacements favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture
- 3 Améliorer le stationnement
- 4 Recréer des lieux de vie et développer des espaces verts de proximité
- 5 Préserver et valoriser la biodiversité et adapter la ville aux les enjeux du changement climatique
- 6 Valoriser l'image de la ville
- 7 Développer l'activité économique
- 8 Adapter l'offre d'équipements et de service à la croissance démographique
- 9 Poursuivre le renouvellement de la ville

1.MAITRISER L'URBANISATION DE LA COMMUNE et PRÉSERVER LES QUARTIERS PAVILLONNAIRES

• <u>Répondre aux objectifs de constructions fixés par le Plan Local de l'Habitat Intercommunal</u> (Construction de 500 logements par an sur le territoire de la CASE, dont 120 logements sociaux hors renouvellement urbain)

Pour participer aux objectifs du PLHI, la ville de Corbeil-Essonnes s'engage sur un rythme de construction d'environ **350 logements par an**. Parmi ces 350 logements, 232 à 275 (estimation du point mort) permettront de maintenir la population existante. Le restant alimentera une croissance démographique modérée de l'ordre de 0.5 et 0.8% par an **soit 1500 à 2000 nouveaux habitants à l'horizon 2020**.

Les constructions se feront essentiellement sur les sites de projets identifiés : ZAC de la Montagne des Glaises, site de la Papeterie et quartier de la Gare.

Maitriser la densification de la ville

La ville se fixe comme ambition forte la **protection des quartiers pavillonnaires**, notamment Kennedy, Le Clos Lecomte, Robinson, Pressoir Prompt, Bas Coudray, Bas Vignons. La densification sera privilégiée à proximité des transports en commun et notamment de la gare RER de Corbeil-Essonnes et l'occupation des secteurs anciens et de transition sera optimisée.

• <u>Limiter l'étalement urbain</u>

Les limites de l'espace urbain restent inchangées. Les espaces naturels seront préservés.

• <u>Prendre en compte l'environnement naturel et bâti pour une intégration harmonieuse des constructions</u> : topographie, situation en entrée de ville, transition entre les différents tissus urbains...



2. AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS et FAVORISER LES MODES DE DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS À LA VOITURE

• Faire de la ville un espace partagé entre les différents usagers

La ville souhaite **améliorer la circulation** sur son territoire. Le lancement d'une étude spécifique va permettre de cibler des actions à engager.

En parallèle, la Municipalité entend redonner toute sa place au piéton et aux autres circulations douces. Des zones de rencontre, accessibles à tous, seront aménagées et le maillage doux sera complété à l'échelle de la ville dans une logique à la fois fonctionnelle et de loisirs.

- Favoriser l'accès de certains secteurs de projets urbains (Tarterêts, Papeterie, Montconseil)
 La Municipalité se fixe comme objectif de désenclaver les sites de projets, tels que les Tarterêts et la Papeterie, afin d'assurer leurs connexions avec les axes structurants du territoire.
- Favoriser la mobilité par le développement de différents modes de déplacements connectés entre eux (inter-modalité), notamment autour du pôle Gare

La Municipalité entend favoriser l'**inter-modalité**, notamment autour de la gare RER de Corbeil-Essonnes, en lien avec le développement du maillage doux à l'échelle de la ville et les projets de transports en commun en site propre (T Zen).

L'ensemble des projets de déplacements tiendra compte des problématiques d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.

3. AMÉLIORER LE STATIONNEMENT

• Améliorer l'offre de stationnement aux abords des différentes polarités (centres anciens, pôle gare...)

La Municipalité souhaite **réorganiser l'offre de stationnement** pour mieux correspondre aux besoins des habitants, notamment aux abords des différentes polarités. Des actions devraient être engagées suite à l'étude spécifique de circulation et de stationnement. Il est notamment question d'implanter **un parking de grande capacité** à proximité de la gare RER de Corbeil-Essonnes. Un parc de stationnement est également projeté Rive Droite.



4. RECRÉER DES LIEUX DE VIE et DÉVELOPPER DES ESPACES VERTS DE PROXIMITÉ

• Faire de la ville un espace partagé, accessible, sécurisé et créateur de lien social

La Municipalité s'engage à favoriser l'émergence d'espaces de vie et de lieux de rencontre en réduisant les conflits d'usagers.

• Animer l'espace urbain

La Municipalité entend soutenir et **revaloriser le commerce de proximité** en collaboration avec la CASE afin de permettre la redynamisation de ses centres anciens.

• Compléter le réseau d'espaces verts à l'échelle de la ville

La ville se fixe pour objectif de **compléter son offre de parcs et squares**, notamment dans les secteurs résidentiels, et au sein des sites de projets, afin de répondre à une véritable attente de ces habitants.

5. PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ et ADAPTER LA VILLE AUX LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Préserver et renforcer les trames verte et bleue

L'objectif est de **préserver l'intérêt écologique des trames verte et bleue** constituées des sentiers, du Cirque de l'Essonne, des coteaux de Seine, de la Seine, de l'Essonne et de leurs berges. L'objectif est de préserver les grandes masses naturelles ainsi que la nature dite ordinaire.

Ouvrir les espaces naturels sur la ville

La Municipalité souhaite davantage ouvrir les espaces naturels aux habitants. Il s'agira donc de valoriser le Cirque de l'Essonne, la Seine et l'Essonne par l'aménagement d'espaces de loisirs et de promenade.

Réduire la consommation énergétique de la ville et s'engager dans la transition énergétique
 La ville encourage la recherche de performance énergétique dans les constructions nouvelles
 comme dans la réhabilitation du bâti ancien et entend favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables. La Municipalité s'engage à être exemplaire dans la réalisation des ses équipements.

Améliorer la gestion de l'eau pluviale et des déchets

Lorsque cela est possible une gestion des eaux pluviales à la parcelle sera privilégiée. Les efforts en matière de tri sélectif des déchets devront être poursuivis, notamment en termes d'information des habitants.

6. VALORISER L'IMAGE DE LA VILLE

Valoriser le patrimoine architectural

La valorisation du patrimoine architectural, et notamment du **patrimoine industriel**, véritable symbole de l'histoire de la ville, est une ambition affichée de la ville.

Dans les quartiers anciens, les nouvelles constructions devront s'inscrire dans le **respect de l'architecture traditionnelle**.

Requalifier les entrées de ville

La ville souhaite engager une **amélioration qualitative et fonctionnelle** de ses entrées de ville. Les requalifications des entrées de ville RN7 Nord, Rive droite, Apport Paris et route de Lisses sont projetées. Le réaménagement de l'entrée RN7 Sud sera poursuivi.

Maintenir un paysage urbain riche de sa diversité

La préservation des secteurs pavillonnaires et de transition permettra de maintenir une diversité de tissus urbains qui valorise l'image de la ville.

7. DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

• Redynamiser le commerce en centre ville

La redynamisation du commerce de centre ville est affichée comme un des objectifs majeurs du PLU par la Municipalité. Il s'agit de favoriser un **commerce diversifié et de qualité**, en s'appuyant sur le Droit de Préemption Urbain et le réaménagement qualitatif de ces zones.

Requalifier et développer les Zones d'Activités Economiques (Apport Paris, Granges-Coquibus, SNECMA...)

La Municipalité entend poursuivre le développement commercial et économique de la ZA Granges-Coquibus et accompagner le développement du site de la SNECMA et du Génopôle, dans le cadre d'un projet de développement intercommunal. La ville envisage par ailleurs la requalification de la ZA Apport Paris.

• Favoriser l'émergence d'un quartier mixte dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Gare

Dans le cadre du projet de restructuration du quartier à l'étude, la ville favorisera l'implantation d'activités autour de la gare afin de faire émerger un **nouveau quartier mixte**.

8. ADAPTER L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICE À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Agrandir et développer les équipements scolaires (écoles, centres de loisirs)

La construction de **nouvelles écoles** sur les sites de projets sera nécessaire pour répondre aux besoins générés.

• <u>Développer les équipements de la petite enfance</u>

Parallèlement au développement des équipements scolaires, des équipements de petite enfance devront être créés pour répondre à une demande grandissante.

• <u>Développer les équipements sportifs et socioculturels</u>

La ville projette la réalisation d'un **nouvel équipement sportif** (notamment dédié à la GR) et le **réaménagement du stade Robinson.** La Municipalité affiche également son ambition d'offrir à ces habitants un **nouvel équipement culturel d'envergure.**

Les projets urbains devront intégrer les besoins en équipements sportifs et culturels.

Renforcer l'offre de santé

Le renforcement de l'offre médicale est un objectif à l'échelle du territoire corbeil-essonnois, et notamment dans les quartiers des Tarterêts, de la Nacelle et de Montconseil. Il est nécessaire de renforcer l'attractivité de la ville pour l'implantation de jeunes médecins et de spécialistes.

Développer les communications numériques

La ville de Corbeil-Essonnes s'engage activement au côté de la CASE dans une démarche de développement du très haut débit.

9. POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT DE LA VILLE

• Favoriser le très bon déroulement des opérations ANRU

La Municipalité s'engage à poursuivre les actions de rénovation urbaine engagées sur 3 quartiers de la ville (les Tarterêts, La Nacelle, et Montconseil) afin de **favoriser une plus grande mixité** et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Poursuivre les OPAH sur les quartiers anciens

La ville travaillera en étroite collaboration avec la CASE pour favoriser la réhabilitation et l'entretien du bâti dans le cadre du dispositif OPAH.

Anticiper les mutations des secteurs économiques

La ville se fixe comme objectif d'anticiper les mutations économiques sur le territoire, préférentiellement en confortant la vocation économique des secteurs concernés.

CARTE DE SYNTHESE DU PADD



Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:

Mr le Maire Jean-Pierre Bechter

Hôtel de ville

2, place Galignani

91100 Corbeil-Essonnes

bechter.jp@mairie-corbeil-essonnes.fr

0 800 42 22 04

